



AÉRIEN

Les sénateurs s'inquiètent des dérives financières de l'aviation civile

Le budget de la Direction générale de l'aviation civile s'avère bien difficile à boucler. L'administration en charge du transport aérien vient en effet de voir rejeter un point clef de son projet de budget par la commission des Finances du Sénat. Les membres de la commission ont émis un avis défavorable sur un projet de décret autorisant une avance de 65 millions d'euros, en vue de faire face aux besoins de trésorerie du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » (BA-CEA). Selon le rapporteur, l'UMP Philippe Mariani, une nouvelle autorisation d'emprunt, en plus de celle déjà inscrite au projet de budget 2010, porterait l'endettement net de la DGAC à 1,17 milliard d'euros, pour des recettes prévisionnelles annuelles de 1,9 milliard, soit un niveau « *clairement insoutenable* ». Le rapporteur se montre également très critique sur la proposition de hausse sans précédent, de 4,9 %, des différents tarifs de la taxe de l'aviation civile (TAC) en 2010, supportée par les compagnies aériennes et leurs clients. « *La présente augmentation [...] paraît en première instance témoigner*

d'un ajustement permanent et regrettable des recettes aux dépenses », estime-t-il, tout en reconnaissant sa nécessité face aux impératifs budgétaires.

Déficit de plus de 200 millions

Déjà épinglée à plusieurs reprises par la Cour des comptes pour sa gestion, la DGAC connaît en effet une situation financière difficile. Reposant quasi-exclusivement sur les redevances payées par les utilisateurs de l'espace aérien, compagnies et passagers, ses ressources ont été sévèrement impactées par la crise du transport aérien. Partie il y a un an sur une hypothèse de hausse du trafic de 4 %, la DGAC s'est retrouvée face à une baisse d'au moins 7 % sur 2009. Avec, à l'arrivée, un déficit de plus de 200 millions d'euros, pour un budget annuel de 1,8 milliard, qu'un nouvel emprunt de 100 millions et les 50 millions d'économies réalisées n'ont pas suffi à éponger. D'où cette demande d'une avance de 65 millions, qui devait permettre de faire la jointure avec l'année à venir, qui s'annonce elle-même acrobatique. Sur la base d'une prévision

optimiste de hausse du trafic de 1,5 %, il faudrait trouver quelque 260 millions pour équilibrer le budget 2010. Outre la hausse record de la TAC, qui devrait rapporter 61 millions, la DGAC prévoit de recourir à un nouvel emprunt de 135 millions et un nouveau plan d'économies de 40 millions. Mais le compte n'y est pas et une partie des investissements dans le cadre de la modernisation du contrôle du trafic aérien pourraient en faire les frais.

A ces soucis financiers s'ajoute la pression des pouvoirs publics pour un renforcement du contrôle des contrôleurs aériens et une éventuelle évolution du statut de l'aviation civile. Un rapport gouvernemental établi à la demande du Parlement préconiserait en effet la transformation de la DGAC en établissement public. Une proposition perçue par certains comme une première étape vers la privatisation, qui ne manquerait pas de mettre le feu aux poudres.

BRUNO TRÉVIDIC